



Politique salariale :

aucune proposition chiffrée !

1. Examen du compte-rendu de la réunion du 30 JUIN 2021

Après des modifications demandées par FO, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Travailleurs en situation de handicap

Depuis plusieurs mois, une étude est lancée par l'AGEFIPH (Association de Gestion du fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées) afin de proposer des actions en vue d'un accord dans la Branche, à destination des travailleurs en situation de handicap.

Dans ce cadre, le cabinet JLO (Jean-Luc Odeyer) a été désigné pour réaliser cette étude, avec la mise en place d'une commission paritaire de la Branche pour piloter les orientations.

A ce jour, et après plusieurs réunions, le constat est fait que le cabinet n'a pas répondu aux attentes de l'AGEFIPH qui leur demande de revoir sa copie dans les plus brefs délais, sinon, mandat sera donné à un autre prestataire.

Pour FO, lors de ses réunions de travail, l'accent avait été mis sur les moyens humains et financiers afin de suivre au mieux les actions pouvant être mises en place. L'Agefiph constate que dans le rapport remis par JLO rien ne va dans ce sens !!!

3. Politique salariale de branche, système de classification.

Elisfa, suite à la dernière réunion, revient avec une proposition d'architecture.

Une nouvelle fois, nous constatons que la proposition faite ne contient aucun chiffrage des impacts sur les salaires.

Il serait temps qu'enfin Elisfa fasse de véritables propositions claires pour que réellement le sujet de la classification rémunération avance.

Discuter sur la structuration de la classification a son importance, mais il est maintenant indispensable que la traduction chiffrée arrive !

COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CPNN ALISFA
07 SEPTEMBRE 2021

COMMISSION
PARITAIRE
NATIONALE DE
NÉGOCIATION
ALISFA

Ordre du jour :

1. Examen du compte rendu de la CPPNI du 30 juin 2021

2. Travailleurs en situation de handicap : restitution par le cabinet JLO

3. Politique salariale de branche : système de classification

4. Commissions paritaires : point sur les travaux en cours

5. Calendrier 2022

4. Commissions paritaires : point sur les travaux en cours.

→ CPSP (Commission Paritaire Santé Prévoyance) :

Un appel d'offres pour définir le prestataire gestionnaire des fonds du HDS (Haut degré de solidarité) a été fait. Seul l'OCIRP (Organisme Commun des Institutions de Rente et Prévoyance) a répondu.

L'évaluation de cette réponse sera faite à la prochaine réunion de la CPSP.

Le régime de prévoyance est à l'équilibre.

La société AGORAVITA spécialisée en alimentation de site internet a été retenue par la CPSP afin de rendre le site attractif.

→ CPNEF (Commission Paritaire National Emploi Formation) :

L'accord formation professionnelle a été étendu et s'applique à l'ensemble des entreprises de la Branche. Dans ce cadre, la CPNEF travaille sur la déclinaison des dispositions de formation prévues dans celui-ci.

5. Calendrier des réunions 2022 :

Les dates de CPPNI pour l'année 2022 sont fixées :

Le jeudi 13 janvier
Le Jeudi 10 mars
Le Mardi 05 avril
Le Mardi 24 mai

Le Jeudi 23 juin
Le Jeudi 15 septembre
Le Jeudi 27 octobre
Le Mardi 06 décembre.

Prochaine CPPNI le Jeudi 07 octobre 2021

Paris, le 27 septembre 2021

Pour la délégation FO : David GREGOIRE

	ALISFA en quelques chiffres
Valeur du point depuis le 1 ^{er} janvier 2020	55 €
Minimum conventionnel	18 995 € Brut annuel
SMIC au 1 ^{er} octobre 2021	1589 € Brut